

MAIRIE DE MARLHES LOIRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

PRESENTS : DROIN Anne ; MEJEAN Henri ; BONY Catherine ; SEUX Vincent ; DALMAS Martine ; DURIEU Antonin ; FORISSIER Jean-Isidore ; EPALLE Daniel ; SOUVIGNET Muriel ; DEFOURS Roger ; MOUNIER Catherine ; DOURRET Josselin.

ABSENTS EXCUSES : THIERS Kenza ; CHORAIN Claudie ; EPALLE François.

SECRETAIRE : DEFOURS Roger

Procuration de THIERS Kenza pour SEUX Vincent

DELIBERATIONS :

Devenir de la Poste : choix "Agence Postale Communale" ou "Relais Poste Commerçant".

Par la délibération du 10.12.2015, la commune donnait son accord de principe pour la transformation du bureau de poste en "Agence Postale Communale" ou "Relais Poste Commerçant". Appelé à voter à bulletin secret sur ce choix, le conseil a choisi la solution "Agence Postale Communale" par 9 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

Approbation convention relative à l'organisation d'une "Agence Postale Communale".

Suite à la décision de créer une "Agence Postale Communale", il y a lieu d'approuver une convention avec la Poste relative aux modalités d'organisation de cette agence. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Approbation convention de vente de chaleur – chaufferie bois avec le S.I.E.L.

Suite à la délibération du 10.12.2015, le S.I.E.L. propose une convention de vente de chaleur à la commune. Après examen, le Conseil Municipal approuve cette convention (11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) et autorise Madame le Maire à la signer.

Approbation modèle de contrat de fourniture de chaleur.

Après présentation de ce modèle de contrat qui définit les conditions de la fourniture de chaleur, la tarification et la durée du contrat, le Conseil Municipal approuve ce modèle de contrat qui sera mis en place pour les différents utilisateurs (11 pour, 1 contre, 1 abstention).

Approbation convention de prestation de service pour l'assistance technique sur la station d'épuration avec la société S.A.U.R.

L'assistance technique sur la station d'épuration relève de sociétés spécialisées dans ce domaine. A cet effet, le Conseil Municipal approuve une convention avec la S.A.U.R. et autorise Madame le Maire à la signer. Le coût de la prestation est 900 € H.T. par an.

Renouvellement adhésion pour la dématérialisation des marchés publics via la plateforme du département de la Loire.

Le dispositif de dématérialisation des marchés publics est mis à disposition gratuitement par le département de la Loire, pour une durée de 5 ans. Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion et autorise Madame le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition.

Montant des indemnités de fonction des élus.

La loi du 31.03.2015 a fixé l'indemnité du Maire, à titre automatique et sans délibération du Conseil Municipal, au taux plafond. A la demande du Maire et avec l'approbation du Conseil Municipal, les taux adoptés précédemment, inférieurs au taux maximum, sont maintenus.

- Pour le Maire : 20% du taux maximum au lieu de 43%, soit une indemnité mensuelle brute de 760,29 €

- Pour les adjoints : 10% soit 380,15 €
- Pour les conseillers : 3% soit 114,04 €

Les 3 conseillers de la liste "À l'écoute des Marlhiens" ont refusé cette indemnité.

DIVERS.

Avancement travaux Maison Médicale.

Compte tenu de l'avancement des travaux, l'ouverture de la Maison Médicale est prévue le 1.05.2016. Il est demandé à EPORA de mettre en place l'isolation extérieure. Pour finaliser le parking, la commune doit acquérir une parcelle de 81 m² à l'arrière du bâtiment (côté Ouest).

Projets dans l'ex Maison de retraite.

Pour l'instant, le Toit Forézien se limite à la mise en place de 6 appartements. La commune souhaite un programme plus ambitieux avec une occupation de la totalité du bâtiment soit en location soit à la vente avec possibilité de mise à disposition de plateaux. Une solution est aussi recherchée pour le local commercial du rez-de-chaussée (ex salle de restaurant).

Abords ex Maison de Retraite.

En plus du parking côté Ouest (voir ci-dessus), d'autres places de stationnement sont prévues côté route de Dunières. En projet également, un autre parking à la place de l'ancienne laverie.

Proposition d'achat de terrain à l'E.H.P.A.D.

En plus des 81 m² de terrain à acquérir côté Ouest de l'ancienne maison de retraite, la Commune doit acheter 2 bandes de terrain appartenant à l'E.H.P.A.D. (566 m² et 400 m² environ). Ces acquisitions permettront l'accès au nouveau bâtiment de l'A.D.A.P.E.I. et faciliteront les déplacements vers le centre du village.

Projets 2016.

Deux études vont être demandées. L'une concerne l'aménagement du nouveau jardin public à côté de l'E.H.P.A.D., et l'autre pour la place Marcellin Champagnat.

Il conviendra aussi d'étudier les possibilités d'adduction d'eau pour les hameaux qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable.

SICTOM VELAY PILAT.

Roger DEFOURS, délégué au SICTOM, donne le compte rendu de la dernière réunion en mettant en avant 2 points.

L'alvéole n°4 pour l'enfouissement des déchets ultimes est en service. Grâce à une bonne gestion, il ne sera nécessaire d'emprunter que 150 000 € pour un coût total des travaux voisin de 1 500 000 €.

Il est indispensable d'améliorer le tri, surtout pour le verre : les quantités récoltées par le SICTOM sont très inférieures à la moyenne nationale.

RAPPEL : le verre doit être déposé dans les bacs placés derrière la station service, près des locaux techniques municipaux.